

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 octobre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

L'an deux mille vingt-deux, le **jeudi 06 octobre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 29 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 29 septembre 2022

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Mme Bertelle Emilie

Pascal Furnion donne pouvoir à Alain Rolland

Laurence Martini donne pouvoir à Anik Blanc

Laurence Raboisson Croppi donne pouvoir à Luc Chavassieux

Marie Gabrielle Lagardette donne pouvoir à Nicolas Aymard

Secrétaire de séance : Christophe Grange

D2022_030 – Subventions aux associations

Vu le Budget Primitif 2022

Vu les crédits affectés au compte 6574 - subventions de fonctionnement - s'élevant à 12 000,00€,

Considérant que 3 550€ ont été voté depuis le 1^{er} janvier 2022

Considérant les crédits restants, il convient d'attribuer le montant des subventions aux associations pour l'année 2022

Entendu la répartition des subventions proposées comme suit :

❖ **Ecole de musique Mornant Chaussan**

Objectif de l'association : enseignement de la musique

Public visé : enfants et adultes

Objet de la demande : Favoriser la musique pour tous

Montant de la subvention demandée : 3 500€

Montant proposé : 3 500€

Motivation de la commission : continuer une reprise de la musique sur Chaussan

❖ **Coopérative scolaire**

Objectif de l'association : coopérative scolaire

Public visé : enfants de l'école

Objet de la demande : financement des activités pédagogique

Montant de la subvention demandée : pas de montant demandé

Montant proposé : 1 500€

Motivation de la commission : 12 € par enfant (même montant qu'en 2021) avec un seuil minimum à 1 500€

❖ **CJC :**

Objectif de l'association : activité sportive

Public visé : enfant et adultes

Objet de la demande :

Développement de la vie du village par les jeunes, nous nous étions engagés à les soutenir. Ils ont besoin d'investir dans du matériel neuf pour sécuriser les actions

Montant de la subvention demandée : 3 500€

Montant proposé : 3 500€

❖ **Association des familles**

Objectif de l'association : activité pour les familles du village / vie du village

Public visé : enfants / adultes / familles

Objet de la demande : diverses aides aux familles pour la garde et l'occupation des enfants pendant les vacances, mise en place de nouvelles activités, prise en charge du car lors de la sortie familiale. Continuer à innover pour que l'association dure et pour maintenir des activités au sein du village

Montant de la subvention demandée : 1000€ sur un budget total de 10 600€

Montant proposé : 1000€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à **l'unanimité**

DECIDE de verser les subventions suivantes :

Association	Montant 2022	Montant 2021
Ecole de musique Chaussan Mornant	3 500 €	3 500€
Association des familles	1 000€	0€
Coopérative scolaire	1 500€	1 500€
CJC	3 500€	2 000€
Total	9 500€	7 000€

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif

Ainsi faite et délibéré, le jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Luc Chavassieux

Vote
Unanimité



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le



ID : 069-216900514-20221006-2022_030-DE